***Avis d’Appel d’Offres INTERNATIONAL N°\_004/PRECIS/MI/MAG-EL/2023***

1. Cet avis d’appel d’offres fait suite au Plan prévisionnel de Passation des Marchés de l’Unité Régionale de Gestion du Programme (URGP) du PRECIS Maradi paru dans le **Sahel Quotidien N°10495 du 14 Mars 2023**
2. Le Ministère de l’Agriculture a obtenu au titredel’Accord de ***PRET FIDA N°2000003111/DON FIDA-N°2000003112 et l’accord de PRET OFID N°14456*** signé entre la République du Niger, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et le fonds de l’OPEP afin de financer le Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l’Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle Au Niger (PRECIS). Il a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour l’exécution des **« TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DE DEUX MARCHES DE DEMI-GROS A DAKORO ET ADJEKORIA ».**
3. Le Secrétaire Général du Ministre de l’Agriculture sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : ***«* TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT DE DEUX MARCHES DE DEMI-GROS A DAKORO ET ADJEKORIA *»*,** en deux (02) lots distincts libellés comme suit :
* **Lot N°1** : TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT D’UN MARCHE DE DEMI-GROS A DAKORO ;
* **Lot N°2** : TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT D’UN MARCHE DE DEMI-GROS A ADJEKORIA.

**NB 1 : Le candidat peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être adjudicateur que d’un (1) seul lot.**

**NB 2 : Les marchés seront attribués en fonction des soumissionnaires qui satisferont aux critères d’éligibilité, qualification et d’évaluation requis dans le dossier d’appel d’offres, en tenant compte de la combinaison la plus avantageuse pour l’autorité contractante.**

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d’offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à la section 1, et ouvert à tous les candidats éligibles.
2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres, les jours ouvrables de 8h 30 à 16h 30 minutes aux adresses mentionnées ci-après :
* *Unité Régionale de Gestion du PRECIS à Maradi (****Téléphone****: 20 410 952 –* ***E-mail :*** urgp.maradi@prodaf.net*) ;*
* *Cellule Nationale de Représentation et d’Assistance Technique (CENRAT) à Niamey Kouara Kano (****Téléphone****: 20 74 40 07 –* ***E-mail :*** cenat.niamey@prodaf.net*).*
1. Les exigences en matière de qualifications sont insérées au niveau du DPAO.
2. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d’Appel d’offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d’une somme non remboursable de ***DEUX CENT MILLE (200.000) Francs CFA*** aux adresses mentionnées ci-dessus*.* La méthode de paiement sera par banque, ***Compte N°112297280026 ouvert à la Banque Atlantique intitulé « Autres Ressources PRECIS-MARADI »,*** contre récépissé. Le Dossier d’Appel d’offres est récupéré par l’acheteur.
3. Les offres devront être soumises au **Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage, à la Direction des marchés publics, BP : 12.091 Niamey, tel : 20 73 97 91** au plus tard **le 26 Décembre 2023 à 10 heures.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
4. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d’un montant de :

**Lot N°1** : Dix millions (10 000 000) FCFA ;

**Lot N°2** : Douze millions (12 000 000) FCFA

Les offres seront présentées en un original et trois (3) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires.

10. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises disposant d’un agrément national en BTP délivré par l’administration compétente de troisième catégorie au moins, en option bâtiments travaux publics-Hydraulique ou groupements desdites entreprises en règle vis à vis de l’Administration pour autant qu’elles ne soient pas sous le coup d’interdiction, de suspension, d’exclusion ou de liquidation judiciaire.

11. Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant **une période de cent vingt (120) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point **19.1 des IC et au DPAO**.

Par décision motivée, l’administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d’offres.

12. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à **l’ouverture des plis le 26 Décembre 2023 à 10 heures : 30 mn dans la salle de réunions du Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage.**

**LE SECRETAIRE GENERAL**